



COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique - 18 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : **Mesdames Zohra AYACHI - Sandrine CANCEL - Chantal DELOGE - Laetitia CHALEIL - Ghyslaine SALDANA.**

Messieurs Francis ANJOLRAS - Jean-Bernard BIAU - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Raphaël CARRUS - Michel CAUSSADE - Philippe LAURAIRE - René LATAPIE - Jean LAVAUD- Jean Pierre MASSE - Serge MARTIN - Pierre MICHEAU - Claude REQUENA - Christian SALERES – Jérôme SEGURA - Jean-Marc SENTAIN - Didier WALASZEK - Eric WATTELLIER.

Excusés : **Mesdames Véronique GAYRAUD - Laurence MARTINEZ**

Messieurs Bertrand COLLIN - David DURUSSEL - Laurent RIVET - Azzedine SOUIFI.

Assistent : **Messieurs Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Jérémy RAVENEAU.**

Rappels règlementaires

En application du Titre IV (Les championnats jeunes féminins) du Règlement des Compétitions Régionales de la Ligue et notamment, de l'article 39, pour le championnat U15 féminin, et des articles 42.2 et 43.2 pour le championnat U18 féminin territoire, il appartient au Comité de Direction, après avis de la section féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, de valider les compositions et modalités d'organisation desdits championnats.

Le Comité de Direction valide à la majorité le calendrier modifié des compétitions féminines (Annexe I).

CHAMPIONNAT U15 FEMININ

Règlement du championnat U15 Féminin

A titre liminaire, pour ce qui concerne le championnat U15 féminin, la section féminine de la C.R.G.C., propose de revoir la formule initialement prévue, à savoir un championnat R1 et un championnat Territoire, afin de ne créer qu'un seul championnat dit « Territoire » en deux phases distinctes.

Article 39 Composition du championnat

Le championnat U15 F. territoire est une compétition sur engagement libre.

Il se compose en deux phases,

- une première phase dite de « brassage », opposant les équipes regroupées en poule géographique en match Aller simple ;
- une deuxième phase organisée sous le format d'un championnat en rencontre Aller/Retour (ou Aller simple en fonction du nombre d'équipe) à double niveau (Régional 1 - Territoire).

Article 39.1 Championnat U15 F. Brassage (Première phase)

Le championnat U15 F. Brassage consiste à départager, lors d'une première phase, l'ensemble des équipes engagées dans le championnat U15 F., de la présente saison, afin d'établir pour la seconde, deux niveaux de compétitions.

Ces dernières seront réunies en différentes poules géographiques et opposées lors de rencontre Aller simple.

Le championnat U15 F. Brassage est assimilé à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente.

Un club pourra engager deux équipes au sein de ce championnat. Dans ce cadre, ce dernier devra désigner une équipe première et une équipe réserve, qui ne pourront être réunies dans la même poule, étant précisé que l'équipe réserve ne sera autorisée à accéder au niveau Régional 1 pour la seconde phase.

Article 39.2 Championnat U15 F. Régional 1 (Seconde phase)

Le championnat U15 F. Régional 1 regroupe, pour la seconde phase, les meilleures équipes de la phase Brassage.

Ce dernier étant considéré comme un championnat régional, les équipes en entente ne seront autorisées à y participer.

A ce titre, accèdent à ce championnat les douze meilleures équipes de la première phase, à savoir par principe, les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule, par application, au besoin, de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage.

Le championnat U15 F. Régional 1 ne donne lieu à son terme, à aucune accession, ni aucune relégation.

Article 39.3 Championnat U15 F. Territoire (Deuxième phase)

Le championnat U15 F. Territoire regroupe les équipes n'ayant pas obtenu une accession pour le championnat U15 F. Régional 1 et l'ensemble des équipes nouvellement engagées pour cette seconde phase.

Le nombre de poule sera déterminé par la section féminine de la C.R.G.C., en fonction du nombre total d'équipe engagée.

Il est assimilé à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente.

Un club pourra engager deux équipes au sein de ce championnat. Dans ce cadre, ce dernier devra désigner une équipe première et une équipe réserve, qui ne pourront être réunies dans la même poule.

Le championnat U15 F. Territoire ne donne lieu à son terme, à aucune accession, ni aucune relégation.

Composition du Championnat U15 F. – Phase Brassage

Le championnat U15 F., sera composé, pour la phase Brassage, de quarante-deux (42) équipes regroupées en six (6) poules.

Poule A

Montpellier As Ptt 1
Montpellier Hsc 1
Nimes Metrop. Fem. 1
St Jean-Vedas 1
Frontignan As 1
Clermontaise 1
Sc Sete 1

Poule B

F.C. Thongue Libron 1
F.U. Narbonne 1
Beziers A. S. 1
Ambition Sportive Mediterranée 34
Canet Roussillon Fc 1
Carcassonne Foot Fem 1
Cano-Toul Fc 1

Poule C

Revel 1
Trapel Pennautier Fc 1
Haut Minervois Ol 1
Conques U.S 1
C.O.Coteaux 1
Section Féminine Basse-Ariège
Cintegabelle 1

Poule D

Escalquens
Montagne Noire
Albi Marssac Tarn Football ASPTT
F.C. Vignoble 81 1
Montauban 1
Cugnaux 1
F.C. Eaunes Labarthe 1

Poule E

Boutons d'Or Vallée des Gaves
Sud Gascogne 1
Lardenne
U.S. Plaisance Du To 1
Colomiers 1
Rangueil F.C. 1
JET

Poule F

Montauban 2
Castel.Gandalou Fc 1
SCP/Fontenilles
Blagnac 1
T.M.F.C. 1
L'Union St Jean FC 1
Colomiers 2

Le Comité de Direction valide à la majorité la composition et les modalités d'organisation du championnat U15 F.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ TERRITOIRE

Règlement du championnat U18 Féminin Territoire

Article 42.2 Composition du championnat

Le championnat U18 F. territoire est une compétition sur engagement libre.

Il se compose en deux phases,

- une première phase dite de « brassage », opposant les équipes regroupées en poule géographique en match Aller simple ;
- une deuxième phase organisée sous le format d'un championnat en rencontre Aller/Retour (ou Aller simple en fonction du nombre d'équipe) à double niveau (Accession - Espoir).

Article 42.2.1 Championnat U18 F. Territoire – Phase de brassage (Première phase)

La phase Brassage consiste à départager, lors d'une première phase, l'ensemble des équipes engagées dans le championnat U18 F. Territoire, de la présente saison, afin d'établir pour la seconde phase, deux niveaux de compétitions.

Ces dernières seront réunies en différentes poules géographiques et opposées lors de rencontre Aller simple.

Le championnat U18 F. Territoire, lors de cette phase de brassage est assimilé à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente.

Un club pourra engager deux équipes au sein de ce championnat. Dans ce cadre, ce dernier devra désigner une équipe première et une équipe réserve, qui ne pourront être réunies dans la même poule, étant précisé que l'équipe réserve ne sera autorisée à accéder au niveau Accession pour la seconde phase.

Article 42.2.2 Championnat U18 F. Territoire – Accession (Seconde phase)

Le championnat U18 F. Territoire – Accession – regroupe, pour la seconde phase, les meilleures équipes de la phase Brassage.

Il est assimilé à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente.

A ce titre, accèdent à ce niveau (U18 F. Territoire – Accession) les douze meilleures de la première phase, à savoir par principe, les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule, par application, au besoin, de l'article 88 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif), relatif aux règles de départage.

En application de l'article 43.2 du Règlement des Compétitions Régionales (Partie III des Règlements Généraux), les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule du championnat U18 F. Territoire – Accession – accèdent au championnat U18 F. Régional 1 pour la saison 2024/25.

En application de l'article 39bis des Règlements Généraux de la F.F.F., une équipe en entente ne pourra accéder au championnat U18 R1 qu'à la stricte condition, que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents Règlements.

Article 42.2.3 Championnat U18 F. Territoire – Espoir (Seconde phase)

Le championnat U18 F. Territoire – Espoir – regroupe les équipes n'ayant pas obtenu, lors de la première phase, une accession pour le U18 F. Territoire – Accession – et l'ensemble des équipes nouvellement engagées pour cette seconde phase.

Le nombre de poule sera déterminé par la section féminine de la C.R.G.C., en fonction du nombre total d'équipe engagée.

Il est assimilé à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente.

Un club pourra engager deux équipes au sein de ce championnat. Dans ce cadre, ce dernier devra désigner une équipe première et une équipe réserve, qui ne pourront être réunies dans la même poule.

Le championnat U18 F. Territoire ne donne lieu à son terme, à aucune accession, ni aucune relégation.

Composition du Championnat U18 F. Territoire – Phase Brassage

Le championnat U18 F., sera composé, pour la phase Brassage, de quarante-quatre (44) équipes regroupées en cinq (5) poules.

Poule A

FC Latour Bas-Elne
Canet Roussillon Fc 2
Cano-Toul Fc 1
U.F. Lezignanais 1
Ambition Sportive Méditerranée 34
Beziers A. S. 1
F.U. Narbonne 1
F.C. Thongue Libron 1
Clermontaise 1
Esp. F. Perpignan

Poule B

Nimes Metrop. Fem. 1
Stade Beaucairois Fc 1
Groupement Athena
Vergeze Ep 1
Jacou Clapiers
Sussargues Fc 1
Lattes
Juvignac As 1
St Jean-Vedas 1
Millau

Poule C

Auch 1
Tarbes Pyrenees Foot 1
Plateau Nestes Foot 1
Isardes
Cugnaux 1
Colomiers 2
U.S. Plaisance Du To 1
Coquelicots Montecho 1

Poule D

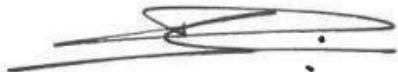
Druelle F.C. 1
Figeac Capdenac Qfc 1
Rodez Aveyron 2
Villefran. St 1
Levezou
L'Union St Jean FC
U.S. Plaisance Du To 2
F.C Vignoble

Poule E

Pyr Ariégeoises Foot 1
JET
Section Feminine Basse-Ariège
Pamiers Fc 1
Montagne Noire
F.C. Eaunes Labarthe 1
TMFC 1
Saint-Orens F.C. 1

Le Comité de Direction valide à la majorité la composition et les modalités d'organisation du championnat U18F. Territoire.

Le Président de la LFO,
Arnaud DALLA PRIA



La Secrétaire Générale de la LFO,
Chantal DELOGE

